

*Le Premier Ministre*

COPIE

Paris, le 20 MARS 2018

Monsieur le Député,

Vous m'avez signalé la nécessité et l'urgence, à vos yeux, que la France prenne des mesures, en droit interne, pour tirer les conséquences de l'adoption d'une liste noire européenne des paradis fiscaux. Plusieurs d'entre vous avaient d'ailleurs exprimé cette volonté lors des débats entourant les lois de finances de fin d'année dernière, alors que la liste européenne venait d'être approuvée par le Conseil de l'Union européenne.

Le Gouvernement s'était alors engagé à répondre à votre aspiration dans le cadre d'un plan global de lutte contre la fraude.

Je tiens à vous assurer de la détermination du Gouvernement à lutter contre les paradis fiscaux et, pour ce faire, à donner son plein effet à la liste noire européenne. Des mesures en ce sens feront partie du plan d'action contre la fraude dont le Parlement débattra dès le premier semestre 2018.

La France a activement milité pour que l'Union européenne (UE) se dote d'une telle liste. Elle a salué cette avancée importante dans la moralisation de la fiscalité internationale, dans le sillage des travaux ambitieux conduits au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans le cadre du projet « BEPS » (Base Erosion and Profit Shifting).

La simple existence de cette liste produit à elle seule des effets vertueux de pression sur les pays menacés d'y être intégrés ou d'y demeurer. Les engagements pris par certains États initialement sur la liste, ayant conduit à les en extraire en janvier dernier, sous réserve que ces engagements soient effectivement suivis d'actes, illustrent ce premier effet positif.

Cependant cela n'est pas suffisant. Le Gouvernement français prône avec constance que la liste européenne soit assortie de contre-mesures coordonnées à l'encontre des territoires qui y figurent, pour maximiser la pression sur eux. Celles-ci, à l'échelle de l'UE, seront évidemment plus efficaces et plus incontournables que des décisions prises isolément par un État membre ou quelques-uns d'entre eux.

Monsieur Joël GIRAUD  
Député des Hautes-Alpes  
Assemblée nationale  
126 rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP

Dans l'attente d'actions coordonnées, le Gouvernement souhaite que la France montre l'exemple et adopte sans délai des mesures dans son droit interne à l'encontre des juridictions de la liste noire européenne.

Dans le cadre du plan de mobilisation contre la fraude fiscale, nous travaillerons de concert avec la majorité parlementaire pour étendre la liste nationale des Etats et territoires non-coopératifs, ainsi que vous le proposez, en reprenant, en droit interne, les critères fixés par l'UE (qui repose notamment sur l'absence de transparence, la non-participation à l'échange d'information, l'existence de régimes offshore, les régimes préférentiels et dommageables, la violation des standards de BEPS).

La France sera ainsi le premier pays de l'UE à engager des actions concrètes pour tirer les conséquences de la liste européenne des paradis fiscaux. Les mesures qui s'appliqueront aux juridictions de la liste européenne devraient être modulées selon la gravité des manquements qui leur sont reprochés. Les sanctions seraient, logiquement, plus sévères, par exemple, à l'encontre des pays refusant l'échange d'information et ceux pratiquant des régimes offshore.

Des dispositions en ce sens seront comprises dans le projet de loi relatif à la lutte contre la fraude fiscale, qui sera déposé au Parlement d'ici à la fin du premier semestre et défendu par Monsieur Gérald DARMANIN, Ministre de l'action et des comptes publics. D'autres mesures y prendront place, destinées à sanctionner plus lourdement les fraudes graves et à renforcer les moyens de l'administration fiscale pour la déjouer.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Édouard PHILIPPE